

EVAGRE : HISTOIRE DE L'EGLISE

L'AN DE N. S. 450 VALENTINIEN ET MARCIEN

CHAPITRE PREMIER

Présages de l'Empire de Marcien.

Après avoir rapporté dans le Livre précédent, ce qui s'est passé touchant l'Église, sous le règne de Théodose, nous ferons paraître dans celui-ci sur le trône, Marcien cet Empereur si célèbre. Disons d'abord ce qui regarde sa naissance, et la manière dont il parvint à l'Empire, nous réservant à remarquer ses actions particulières dans l'ordre du temps. Il était natif de Thrace, et fils d'un soldat, comme plusieurs historiens, et presque entre les autres, le témoignent. Ayant dessein de suivre la profession de son père, il partit pour aller s'enrôler à Philippopole. Il trouva sur le chemin le corps d'un homme, qui paraissait avoir été tué depuis peu. Comme il était d'un naturel extrêmement tendre, ce triste spectacle lui donna de la compassion, de sorte qu'il s'arrêta à dessein de rendre à ce corps les derniers devoirs. Quelques personnes l'ayant vu, en avertirent le juge de Philippopole, qui se saisit de lui, et l'interrogea. Quoiqu'il niât le crime, donc on l'accusait, et qu'il dît très sincèrement la vérité, les présomptions et les indices l'emportaient sur la dénégation, et sur la vérité, et il eût été infailliblement condamné, si la divine Providence n'eût à l'heure-même découvert le coupable, qui en subissant la peine qu'il avait méritée, délivra Marcien de l'accusation. Ayant été sauvé de la sorte, il se présenta pour être enrôlé. Ceux auxquels il se présenta ayant tiré de sa bonne mine des présages de sa future grandeur, l'enrôlèrent avec joie, et au lieu de le mettre le dernier selon l'ordre et l'usage, ils le mirent en la place d'un autre homme Auguste, qui était mort depuis peu, et lui donnèrent ce nom-là. Ainsi ce nom prévint en sa personne, la Dignité impériale, et au lieu que les princes ne le prennent qu'en prenant la pourpre, il l'eut longtemps auparavant, comme par anticipation.

Il y eut encore un autre présage, qui fit juger qu'il parviendrait un jour à l'Empire. Les Romains ayant été défaits par les Vandales, dans le temps qu'il servait sous Aspar, il fut pris avec plusieurs autres, et emmené dans un champ, où Gizéric les voulait voir à loisir. Ce Prince s'étant arrêté longtemps à les considérer, commanda qu'on leur ôtât leurs chaînes. Chacun d'eux ayant la liberté ou de se promener, ou de se reposer Marcien se coucha et s'endormit durant la plus grande chaleur du jour. Pendant son sommeil, un aigle voltigea sur sa tête et le garantit de l'ardeur du soleil. Gizéric ayant reconnu aisément ce présage, le mit en liberté et lui fit promettre avec serment, qu'il n'entrerait point de guerre avec les Vandales, quand il serait parvenu à l'Empire. Procope assure qu'il s'acquitta très religieusement de cette promesse. Ne nous éloignons pas si fort de notre sujet.

Marcien eut de la piété, et gouverna ses sujets avec beaucoup de justice. Il crut que les véritables richesses sont, non celles qu'on levé des impositions publiques, et qu'on serre dans les coffres de l'épargne, mais celles qu'on distribue, et qu'on répand pour le soulagement des misérables. Il se fit redouter non par les châtiments qu'il fit souffrir, mais par l'opinion que la connaissance de sa justice donna, qu'il ne laisserait point de crimes impunis. Comme il n'avait point de droit à l'Empire par sa naissance, il n'y parvint que par sa vertu. Les sénateurs, et tout ce qu'il y avait de personnes considérables, l'ayant élu d'un commun consentement, par l'avis de l'Impératrice Pulchérie, il l'épousa depuis; mais leur mariage n'empêcha pas qu'elle ne gardât sa virginité. Cette promotion, et ce mariage furent faits sans la participation de Valentinien Empereur d'Occident. Il ne laissa de les avoir depuis très agréables, par l'estime qu'il faisait du mérite de Marcien. Au reste ce dernier ne souhaitait rien tant que d'ôter de l'Eglise la confusion des langues, que l'impiété avait introduite, et de faire en sorte que tous les peuples honoraient Dieu d'une même bouche, et d'un même cœur.

L'AN DE N. S. 450 VALENTINIEN ET MARCIEN

CHAPITRE II

Convocation du concile de Calcédoine.

L'Empereur Marcien étant dans cette disposition, les légats de Léon évêque de Rome, lui dirent que Dioscore avait refusé de recevoir dans le second Concile d'Ephèse, la lettre de Léon, bien qu'elle contînt la vérité de la doctrine de l'Eglise. Ceux que Dioscore avait maltraités, le supplièrent en même temps qu'il fût jugé dans un Concile. Eusèbe ci-devant évêque de Dorylée, fit des instances plus pressantes que les autres, prétendant que Flavien, et lui avaient été déposés par les intrigues de Chrysaphe, garde de Théodose, en haine de ce que ce Chrysaphe ayant demandé de l'argent à Flavien pour son ordination, il lui avait envoyé les vases de l'Eglise, pour lui donner de la confusion de sa demande. Il ajoutait que Chrysaphe était du sentiment d'Eutychès., et que Dioscore avait donné des coups de pied à Flavien, et l'avait battu avec une si grande violence, qu'il en était mort. On convoqua pour ce sujet un concile à Calcédoine. Les évêques furent invités par l'ordre de l'Empereur de se trouver à Nicée, et lorsque Léon leur écrivit touchant Pascasin, Lucence, et les autres qu'il envoyait pour tenir sa place, il adressa sa lettre à cette dernière ville. Mais depuis au lieu de Nicée, on choisit Calcédoine. Le rhéteur Zacarie dit pour favoriser Nestorius, qu'il fut invité d'assister à ce concile. Mais les anathèmes qui y sont tant de fois répétés contre lui, font voir clairement que cela n'est pas véritable. Ce que j'avance est confirmé par les lettres d'Eustate à un évêque nommé Jean, et à un prêtre du même nom, ou faisant le récit de ce qui se passa dans ce concile, il parle de cette sorte : «Ceux qui demandaient qu'on leur donnât les reliques de Nestorius, s'étant de nouveau présentés, crièrent dans le concile, pourquoi prononce-t'on anathème contre les saints ? L'Empereur connut une telle indignation de leur hardiesse, qu'il commanda à ses gardes de les chasser.» Je ne comprends pas comment on prétend que Nestorius fut invité à ce concile, puisqu'il était mort auparavant.

L'AN DE N. S. 451 VALENTINIEN ET MARCIEN

CHAPITRE III

Description de l'Église de sainte Euphémie martyre. Miracles qui s'y font.

Les évêques s'assemblèrent donc à Calcédoine ville de Bithynie dans l'église de sainte Euphémie martyre. Cette église est bâtie sur une petite hauteur à deux stades, ou environ du Bosphore. La pente de cette hauteur est si douce qu'on y monte sans aucune peine, et que quand on y est monté, on découvre au dessous une campagne fort agréable, et chargée de riches moissons, des montagnes couvertes de forêts, et diverses mers dont les unes étant exemptes de vents et de tempêtes, semblent se jouer avec leur rivage, et les autres étant émues et agitées, jettent tantôt des herbes, des coquilles et des poissons sur leurs bords, et tantôt les reprennent. L'église est située vis-à-vis de Constantinople, si bien que l'aspect de cette grande ville est un nouvel ornement qui relève la beauté de cette église. Elle consiste en trois édifices, dont le premier est découvert et embelli de colonnes de tous ses côtés. Le second est de même longueur, de même largeur, a des colonnes presque semblables, et n'a point d'autre différence, sinon qu'il es couvert. Au côté Septentrional de ce second bâtiment est le troisième exposé au soleil levant soutenu de belles colonnes et voûté en rond. Sous la même voute, est un étage élevé, d'où on peut faire ses prières, et assister aux mystères. Du côté de l'Orient est le tombeau de la sainte, où son corps est dans une chasse d'argent.

Les miracles, que Dieu fait quelquefois en ce lieu-là par les mérites de la sainte, sont connus de tous les chrétiens. Car elle paraît souvent en songe, soit aux évêques, soit à des personnes d'une singulière piété, et les avertit de venir recueillir la précieuse liqueur qu'elle veut répandre. Quand l'Empereur, le patriarche, et tous les habitants en ont été avertis, ils se rendent en foule à cette église, pour participer aux saints mystères. Ensuite l'évêque de Constantinople entre avec ses prêtres, en présence de tout le peuple, dans le lieu où ce saint corps est déposé. Au côté gauche de la chasse il y a une petite ouverture, par où on fourre une

baguette de fer, au bout de laquelle est une éponge, et après l'avoir tournée plusieurs fois on la retire pleine de sang, que le peuple ne voit point, qui n'en rende à Dieu de grandes louanges. On tire quelquefois de ce sang en telle abondance, qu'il y en a pour les Empereurs, pour les prêtres, et pour le peuple, et qu'on en envoie encore par tout le monde aux fidèles qui en demandent. Ce sang ne change jamais de couleur, et demeure toujours vif, sans se déteindre. Le miracle n'arrive pas à certains temps. Il n'arrive que lorsque l'église est gouvernée par un évêque qui l'obtient de Dieu par la pureté de ses mœurs. On dit qu'il devient ordinaire, quand l'évêque est d'une vertu éminente, et qu'il est rare quand l'évêque a d'autres qualités. Je parlerai maintenant d'un autre miracle, qui n'est interrompu par aucun temps, qui ne discontinue jamais, et qui est accordé indifféremment aux fidèles, et aux infidèles. Quand on approche de la chasse où ces précieuses reliques sont enfermées, on sent une odeur qui surpasse tout ce que les autres odeurs ont de plus agréable et de plus charmant. La nature n'a jamais produit de fleurs, ni l'art composé de baume, dont l'odeur soit pareille. Elle est aussi particulière que la puissance d'où elle procède.

L'AN DE N. S. 451 VALENTINIEN ET MARCIEN

CHAPITRE IV

Déposition de Dioscore. Rétablissement de Théodoret, d'Ibas, et de quelques autres.

Le concile fut assemblé, comme je l'ai dit dans la ville de Calcédoine. Pascasin et Lucence évêques et Boniface prêtre y assistèrent en la place de Léon évêque de l'ancienne Rome. Anatolius évêque de Constantinople, Dioscore évêque d'Alexandrie, Maxime évêque d'Antioche, et Juvénal évêque de Jérusalem y étaient aussi avec les autres évêques qu'ils avaient sous eux, et les principaux du sénat de Constantinople. Les vicaires de Léon dirent aux sénateurs que Dioscore ne devait point s'asseoir parmi eux, qu'ils avaient reçu un ordre exprès de ne se point permettre, et qu'autrement ils sortiraient de l'assemblée. Les sénateurs leur ayant demandé de quoi ils prétendaient que Dioscore était coupable, ils répondirent qu'il devait rendre raison des sentences, qu'il avait prononcées sans avoir droit de les prononcer. Dioscore s'étant avancé à l'heure même par l'ordre des Sénateurs, au milieu de rassemblée, et s'y étant tenu debout, Eusèbe demanda que la requête qu'il avait présentée à l'Empereur, fût lue. Il usa pour cet effet de ces termes : «Dioscore m'a fait injustice, et a fait injure à la foi. Il m'a déposé très injustement, a déposé aussi injustement Flavien, et l'a fait mourir. Je vous supplie d'ordonner que ma requête soit lue.»

Les Juges l'ayant ordonné, on lût cette requête qui était conçue en ces termes :

«Eusèbe très indigne évêque de Dorylée, parlant tant pour foi, que pour la foi orthodoxe, et pour Flavien autrefois évêque de Constantinople de sainte mémoire, à Flavius Valentinien, et à Flavius Marcien nos très pieux, et très religieux Empereurs toujours Augustes.

Votre intention est de veiller sur les besoins de vos sujets, de protéger ceux, qui souffrent quelque injustice, et ceux principalement qui sont élevés à l'honneur du sacerdoce. Cette vigilance, et cette protection sont une partie du culte, que vous rendez à Dieu, qui vous a mis l'autorité souveraine entre les mains. C'est pourquoi nous vous demandons justice des violences atroces, que Dioscore très révérendissime évêque d'Alexandrie a exercées contre nous, et du préjudice notable qu'il a fait à la religion. Voici la vérité du fait. Dioscore n'ayant aucun égard à la justice, n'étant nullement touché de la crainte de Dieu, et cachant au fond de son cœur, l'erreur d'Eutychès, prit occasion tant de l'accusation que j'avais intentée contre cet hérétique, que de la condamnation que Flavien évêque d'heureuse mémoire, avait prononcée contre lui, pour assembler une troupe de séditieux dans l'église métropolitaine d'Ephèse, et plutôt à Dieu qu'il n'eût point fait cette assemblée, et que le monde n'eût point été rempli de tumulte et de malheurs, comme il l'a été. Ayant acquis par argent du crédit, et une espèce de domination, il fit tout ce qu'il put pour ruiner la véritable religion, et pour établir la mauvaise

doctrine du moine Eutychès qu'il y a longtemps que les saints pères ont condamnée. Les entreprises qu'il a faites tant contre nous, que contre la foi, étant si étranges, nous nous prosternons à vos pieds, pour vous supplier très humblement d'ordonner qu'il réponde à nos plaintes; que le très saint concile examine les actes de la procédure qu'il a tenue contre nous, par lesquels il nous est aisé de justifier qu'il est ennemi de la foi, qu'il autorise l'hérésie d'Eutychès, qu'il nous a très injustement déposés, et exercé contre nous d'autres violences. Envoyez, s'il vous plaît, vos ordres divins et adorables au saint et universel concile, afin qu'il examine le différend que nous avons avec Dioscore, et qu'il vous en fasse ensuite le rapport. Que si vous nous accordez cette grâce, nous ferons sans cesse des prières à Dieu pour la prospérité de votre empire.»

Les actes du second concile d'Ephèse furent lus selon que Dioscore, et Eusèbe l'avaient demandé, comme il paraît par les actes du Concile de Calcédoine, que j'ai mis à la fin de ce second livre, afin que ceux qui désireront être particulièrement informés de tout ce qui se passa dans cette assemblée, le puissent lire, et que ceux qui voudront voir la suite de mon Histoire, la trouvent ici sans aucune interruption. Je me contenterai de remarquer en cet endroit ce qu'il y a de plus important dans ces actes. Dioscore fut convaincu de n'avoir pas voulu recevoir la lettre de Léon évêque de l'ancienne Rome, d'avoir déposé en un jour Flavien évêque de la nouvelle Rome, d'avoir contraint les évêques qui étaient assemblés à lui donner un blanc signé, pour y écrire la condamnation de Flavien. Ensuite de quoi les sénateurs prononcèrent de cette sorte :

«Nous estimons que le concile doit s'assembler demain en plus grand nombre, pour examiner ce qui regarde la foi catholique. Et parce qu'il paraît tant par la lecture des actes du concile d'Ephèse, que par la confession de ceux qui y ont présidé, que Flavien de pieuse mémoire, et Eusèbe très religieux évêque, ont été injustement déposés, puisqu'ils ne tenaient aucune erreur contraire à la foi, nous estimons, sous le bon plaisir de notre très pieux, et très divin Maître, qu'il est juste d'ordonner la même peine contre Dioscore révérendissime évêque d'Alexandrie, contre Juvénal révérendissime évêque de Jérusalem, contre Thalaste révérendissime évêque de Césarée en Cappadoce, contre Eusèbe révérendissime évêque d'Ancyre, contre Eustate révérendissime évêque de Beryte, et contre Basile révérendissime évêque de Séleucie en Isaurie, qui ayant alors le pouvoir entre les mains, ont présidé au concile d'Ephèse, de les déclarer conformément aux canons dépouillés de la dignité épiscopale, et d'instruire la religion de notre très saint Empereur de tout ce qui aura été fait.»

On présenta le jour suivant contre Dioscore plusieurs requêtes, où on l'accusait de divers crimes, et entre autres d'avoir pris de l'argent, et après qu'il eut été cité une seconde, et une troisième fois, et que sous de vains prétextes, il eut refusé de comparaître, les vicaires de Léon évêque de l'ancienne Rome, prononcèrent de cette sorte :

«Les entreprises que Dioscore ci-devant évêque de la grande ville d'Alexandrie a faites contre la disposition des canons, et contre la discipline de l'Eglise, sont clairement justifiées tant par l'examen, qui en a été fait dans la première séance, que par ce qui en a été vu aujourd'hui. Car pour ne rien dire de tout le reste, il a de son autorité particulière, et avant que de s'être assemblé à Ephèse avec les autres évêques, contre la disposition des canons, admis à la Communion de l'Eglise, Eutychès dont il tenait les sentiments, bien qu'il eût été canoniquement déposé par Flavien notre très saint père et évêque. Le saint siège a pardonné à ces autres évêques le mal qu'ils ont fait par faiblesse, et contre leur inclination, parce qu'ils sont toujours demeurés dans l'obéissance qu'ils doivent au très saint évêque Léon, et au très saint concile, et c'est pour cela qu'il les admet à la communion, comme les défenseurs de la même foi. Mais Dioscore au contraire n'a cessé jusques à ce jour de se glorifier et de s'élever pour des sujets, pour lesquels il devrait gémir, s'humilier et s'abaisser jusques à la terre. Il n'a jamais voulu permettre la lecture de la lettre, que le bienheureux pape Léon avait écrite à Flavien, de sainte mémoire, quelque instance que ceux qui l'avaient apportée, aient pu lui faire, et quelque promesse ou quelque serment qu'il eût fait de consentir qu'elle fût lue. Le refus, qu'il a fait de lire cette lettre, a rempli de troubles et de scandales, toutes les Eglises de

la terre. Quelques étranges cependant que soient ses entreprises, nous avons dessein d'user d'indulgence envers lui, comme envers les autres évêques, bien qu'ils fussent moins coupables, parce qu'ils n'avaient pas eu comme lui la principale autorité de juger. Mais parce qu'en chérissant toujours sur ses premières injustices, il a eu la hardiesse de prononcer une sentence d'excommunication contre Léon très saint évêque de la grande Rome, et que plusieurs requêtes ont été présentées contre lui, par lesquelles il était chargé de crimes énormes, il a été cité trois fois au saint concile, et a refusé de s'y présenter, condamné qu'il était déjà par le jugement secret de sa conscience. Enfin il a admis à sa communion des personnes, qui avaient été légitimement déposées par divers conciles, et s'est plusieurs fois condamné lui-même, en foulant aux pieds les lois de l'Eglise. C'est pourquoi Léon très saint et très heureux archevêque de la grande et de l'ancienne Rome l'a dépouillé par notre ministère, et par le saint concile avec saint Pierre, qui est la pierre et la base de l'Eglise, et le fondement de la foi, de la dignité épiscopale, et lui a interdit toute sorte de fonction. Que cette grande et sainte assemblée ordonne donc touchant Dioscore selon les canons.»

Le Concile ayant confirmé ce jugement, et expédié quelques autres affaires, ceux qui avaient été déposés avec Dioscore, furent rétablis à la prière du concile, et du consentement de l'Empereur. On y publia ensuite la profession de foi conçue en ces termes :

«Lorsque Jésus Christ notre Sauveur, et notre Maître enseigna à ses apôtres, ce qu'ils devaient croire, il leur dit : Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix, afin qu'ils prêchassent tous la vérité, et qu'il n'y eût parmi eux nulle diversité de sentiments touchant la foi. On lut ensuite le Symbole du concile de Nicée, et le Symbole des cent cinquante évêques, puis on ajouta ce qui suit :

Le sage et salutaire Symbole de la grâce suffisait pour l'intelligence, et pour la confirmation de la foi. Il enseigne tout ce qu'il faut tenir touchant le Père, le Fils, et le saint Esprit, et instruit de la vérité de l'Incarnation ceux qui la reçoivent. Mais parce que les ennemis de la vérité ont inventé des hérésies, qui ruinent l'économie de ce mystère, et que les uns ont nié que Marie dût être appelée Enfantrice de Dieu, et que les autres ont mêlé et confondu les deux Natures, et par ce mélange ont assujetti faussement la Divinité aux passions et aux souffrances, ce saint et œcuménique Concile désirant leur ôter tous les moyens de combattre la vérité, et la maintenir dans la force, avec laquelle elle a été prêchée dès le commencement, déclare que la foi des trois cent dix-huit pères du concile de Nicée, doit demeurer entière et inébranlable; de plus il confirme la doctrine que les cent cinquante pères assemblés dans la ville impériale ont publiée touchant la substance du saint Esprit, à dessein plutôt d'appuyer cette doctrine par l'autorité de l'Ecriture sainte, contre ceux qui entreprenaient de ruiner la puissance de ce saint Esprit, que par le désir d'introduire aucune nouveauté. Il reçoit et approuve les lettres synodales, que le bienheureux Cyrille évêque d'Alexandrie écrivit à Nestorius, et aux évêques d'Orient, parce qu'elles sont fort propres à confondre l'extravagance de Nestorius, et à expliquer le Symbole à ceux qui ont un saint zèle d'en acquérir l'intelligence. Il a joint avec raison à ces lettres de Cyrille, celle que Léon très heureux et très saint archevêque de la grande et de l'ancienne Rome a écrite au très-saint archevêque Flavien, contre la mauvaise doctrine de Nestorius. Cette lettre-là s'accorde parfaitement avec la confession de saint Pierre, et peut servir à tous les fidèles, comme d'une colonne inébranlable, pour les affermir dans la créance de la sainte doctrine. Car enfin elle est contraire à ceux qui partagent en quelque sorte l'Incarnation, en reconnaissant deux fils. Elle retranche de la communion ecclésiastique ceux qui n'ont point de honte d'assujettir aux passions, et aux souffrances, la divinité du Fils unique de Dieu. Elle rejette aussi ceux qui mêlent, et qui confondent les deux Natures du Fils de Dieu. Elle condamne ceux qui s'imaginent vainement que la forme d'esclave qu'il a prise parmi nous, est une forme céleste, ou d'une autre nature que la notre. Enfin elle prononce anathème contre ceux qui disent qu'avant l'union hypostatique, il y avait deux natures, mais qu'il n'y en a plus eu qu'une après l'union. Marchant sur les traces des saints pères, nous enseignons tous d'une voix, et d'un commun consentement, qu'il faut confesser que Jésus Christ notre Seigneur est le Fils unique de Dieu,

qu'il est vrai Dieu et vrai Homme, qu'il est parfait dans l'une et dans l'autre nature, qu'en tant qu'homme il a un corps, et une âme raisonnable, qu'il est de même substance que son Père, selon la divinité, et de même substance que nous selon l'humanité, qu'il nous est semblable en toutes choses, excepté au péché, qu'il a été engendré par son Père avant tous les siècles selon la Divinité, et que dans les derniers temps, il est né pour nous, et pour notre salut de la Vierge Marie, Mère de Dieu, que le même Jésus Christ Fils unique de Dieu est reconnu en deux Natures, sans confusion, sans division, sans séparation, sans changement, que l'union des deux Natures, bien loin de détruire leurs différences, les conserve plutôt avec leurs propriétés, que ces deux Natures subsistent par la même subsistance que Jésus Christ notre Seigneur Fils unique de Dieu, et Verbe de Dieu, qui est un, et qui n'est point divisé, ni partagé en deux personnes comme les Prophètes et Jésus Christ même l'a enseigné, et comme le Symbole le contient. Après que nous avons établi ces vérités avec tout le soin, et toute l'exactitude qui nous ont été possibles, le saint et œcuménique Concile a défendu à qui que ce soit de composer, d'écrire, de tenir, de proposer, ou d'enseigner une foi contraire. Que si quelqu'un est si hardi que de composer, de proposer, ou d'enseigner un autre Symbole à ceux qui se veulent convertir à la vérité, soit qu'ils se convertissent de la superstition païenne, du Judaïsme, ou d'une autre hérésie : Si c'est un évêque, qu'il soit privé de la dignité épiscopale; si c'est un clerc, qu'il soit chassé du clergé : Si c'est un moine, ou un Laïque; qu'il soit frappé d'anathème.»

Après que cette définition eut été lue, l'Empereur Marcien arriva à Calcédoine, entra dans le lieu de l'assemblée, fit un discours aux évêques, et se retira. Juvénal, et Maxime terminèrent certaines conditions le différend qu'ils avaient touchant des Provinces, Théodoret, et Ibas furent rétablis. On régla quelques affaires que le lecteur trouvera à la fin de ce livre, et enfin on ordonna que le siège archiépiscopal de la nouvelle Rome aurait la prérogative sur les autres sièges, par la raison que la nouvelle Rome tient le second rang après l'ancienne.

L'AN DE N. S. 452 VALENTINIEN ET MARCIEN

CHAPITRE V

Sédition à Alexandrie. Autre sédition à Jérusalem.

Dioscore fut relégué à Gangre ville de Paphlagonie, et Protère fut élu du consentement général de tout le concile, pour remplir le siège de l'Eglise d'Alexandrie. Quand il en prit possession le peuple s'émut, et la ville se divisa en deux partis, dont l'un redemandait Dioscore, et l'autre recevait Protère. La contestation alla si avant, quelle produisit des maux, qui surent presque sans remède. Pris que le Rhéteur dit dans son Histoire, qu'il arriva en ce temps-là de Thébaïde à Alexandrie, et qu'il vit le peuple en armes contre les magistrats, que les soldats ayant voulu réprimer les séditeux, ceux-ci les poursuivirent à coups de pierres, et les obligèrent à se retirer dans un temple, qui avoir été autrefois bâti en l'honneur de Sérapis. Il ajoute qu'ils les investirent dans ce temple, et qu'ils les brûlèrent vifs, que l'Empereur ayant eu avis de cet horrible attentat, envoya deux mille hommes nouvellement enrôlés, qui ayant eu le vent assez favorable pour arriver en six jours à Alexandrie, se portèrent avec tant d'insolence envers les femmes, et envers les filles, que les habitants s'étant soulevés avec plus d'emportement que jamais, ils exercèrent des cruautés plus atroces que les premières. Ils s'assemblèrent après cela dans l'Hippodrome, et prièrent Flore General des troupes d'Egypte, et gouverneur d'Alexandrie, de leur faire rendre le blé, les bains, et les spectacles qui leur avaient été ôtés. Pris que conseilla à Flore de promettre aux séditeux qu'il obtiendrait de l'Empereur ce qu'ils demandaient, et que par ce moyen, il les apaisa. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait eu des séditions dans les villes, puisque la solitude n'a pas été exempte de troubles. Quelques moines qui avaient assisté au concile, et qui n'en suivaient pas les sentiments étant allés en Palestine, y troublèrent les autres moines, en leur disant que la foi avait été trahie. Juvénal avait repris possession du siège de son Eglise. Mais il s'était depuis retiré à

EVAGRE : HISTOIRE DE L'EGLISE

Constantinople, pour éviter les violences des séditeux, qui avaient voulu l'obliger à rétracter et à condamner ses sentiments. Ces séditeux qui combattaient les définitions du concile de Calcédoine, s'assemblèrent dans l'église de la Résurrection, et ordonnèrent Théodose, qui avait excité plus de bruit que nul autre dans le concile, et qui avait apporté le premier à Jérusalem la nouvelle de ce qui y avait été résolu. Les moines de Palestine parlant depuis de ce Théodose dans une lettre à Alcison, disent qu'ayant été autrefois surpris par son évêque dans une mauvaise action, il fut chassé du monastère, qu'il se retira à Alexandrie, offensa Dioscore, fut arrêté comme un séditeux, chargé de coups, et promené sur un chameau par la ville. Plusieurs personnes étant allé trouver ce Théodose des villes des trois Palestines le supplièrent de leur ordonner des évêques. Il ordonna entre autres, Pierre natif d'Ibérie évêque de Majume, qui est une ville proche de Gaza. L'Empereur Marcien ayant eu avis des entreprises de Théodose, ordonna qu'on l'amènât à la cour, renvoya Juvénal à Jérusalem, pour réformer les abus qui avaient été commis, et pour chasser ceux qui avaient été ordonnés par Théodose. Le retour de Juvénal fut suivi de fâcheux, et de tristes accidents, parce que les deux partis se portèrent à tous les excès que la colère leur put conseiller. L'envie du démon inventa si malicieusement le changement d'une lettre, qu'encore que la lettre qui a été mise, ait la même force que celle qui a été ôtée, quelques-uns croient néanmoins qu'elle la détruit, et qu'elle fait un sens différent. Car quiconque confesse Jésus Christ en deux natures, confesse aussi qu'il est de deux natures. Quiconque confesse Jésus Christ dans la nature divine, et dans la nature humaine, confesse qu'il est comme un composé de la nature divine, et de la nature humaine : De même, quiconque dit, qu'il est de deux natures, dit aussi qu'il est en deux natures. Quand il dit qu'il est de la nature divine, et de la nature humaine, il avoue qu'il est en la nature humaine, et en la nature divine, sans que la Divinité soit changée en Humanité, ni l'Humanité en Divinité. Ainsi en deux, et de deux sont des façons de parler semblables, et qui n'ont aucune différence pour le sens. On dit de la même sorte qu'on connaît le tout par ses parties, et qu'on le connaît dans ses parties. Cependant les esprits sont si fort prévenus de l'opinion que ce sont des choses différentes, que plusieurs aimeraient mieux souffrir le plus cruel genre de mort, que de se rendre à la vérité. Et c'est de cette obstination indomptable que sont nés les maux, dont j'ai parlé.

L'AN DE N. S. 452 VALENTINIEN ET MARCIEN

CHAPITRE VI

Stérilité, famine, maladie contagieuse.

Il y eut en ce temps-là une grande sécheresse dans les deux Phrygiens, dans les deux Galaties, dans la Cappadoce et dans la Cilicie de sorte que les terres n'ayant presque rien produit, les hommes furent contraints d'user d'aliment fort contraire à la santé. Ce changement de nourriture produisit diverses maladies, des inflammations, et des enflures, dont quelques-uns perdirent la vue, des fluxions et des rhumatismes, donc plusieurs moururent le troisième jour. On ne trouva point de remède contre la maladie contagieuse. Mais la Providence divine en trouva contre la famine, en faveur de ceux que la maladie avait épargnés. En cette année que la terre n'avait rien produit, le ciel répandit une manne pour nourrir les hommes. L'année suivante, la terre porta des fruits d'elle-même, sans avoir été cultivée. Ces deux fléaux de Dieu, la famine, et la peste désolèrent la Palestine, et plusieurs autres provinces.

L'AN DE N. S. 455 MARCIEN ET MAXIME

CHAPITRE VII

Mort de l'Empereur Valentinien. Prise de Rome. Successeurs de Valentinien.

Pendant que ce que je viens de raconter, se passait en Orient, Aèce fut tué à Rome avec la dernière cruauté. Valentinien Empereur d'Occident, et Héraclius furent aussi tués par les gardes d'Aèce, et par la conjuration de Maxime en haine de ce que Valentinien avait violé sa femme. Ce Maxime s'empara depuis de l'autorité souveraine. Il contraignit Eudoxie veuve de l'Empereur Valentinien de souffrir qu'elle l'épousât, ce qui lui paraissait tout-à-fait insupportable, la porta à s'exposer aux plus extrêmes dangers, pour venger et la mort de son mari, et la violence exercée sur sa propre liberté. En effet la colère des femmes est implacable, lorsque quelqu'un attente malgré elles à leur pudicité et que celui qui commet cet attentat, a répandu le sang de leur époux. Elle envoya secrètement en Afrique des présents à Gizéric, l'invita à se rendre maître de l'Empire romain, et lui promit de le lui livrer. Cette promesse fut suivie de la prise de Rome. Mais comme Gizéric était d'un naturel fort léger, et fort inconstant, ainsi, que le font d'ordinaire les barbares, au lieu de lui garder la foi, qu'il lui avait donnée, il l'emmena en Afrique avec ses deux filles, après avoir brûlé Rome, et d'en avoir enlevé toutes les richesses. Il maria depuis l'aînée nommée Eudocie, à Hunnéric son fils, et envoya Eudoxie à Constantinople avec Placidie son autre fille, afin qu'elle apaisât la colère que l'Empereur Marcien avait conçue, et du mauvais traitement qu'elle avait souffert, et de la prise, et de l'embrassement de Rome. Placidie fut mariée par le commandement de Marcien, à Olybrius un des plus considérables du Sénat, qui depuis la prise de Rome, s'était retiré à Constantinople. Avit commanda dans Rome, huit mois après Maxime. Celui-ci étant mort de maladie contagieuse, Majorien régna durant deux ans, et fut tué par la trahison de Recimer maître de la milice, après quoi, Sévère parvint à l'Empire, dont il jouit l'espace de deux années.

L'AN DE N. S. 457 LEON

CHAPITRE VIII

Mort de l'Empereur Marcien. Meurtre de Protère évêque d'Alexandrie. Election de Timothée.

Pendant que Sévère jouissait à Rome de l'autorité souveraine, Marcien fut transféré du royaume de la terre à celui du ciel. Son règne n'a duré que sept ans; mais sa réputation sera immortelle. La nouvelle de sa mort ne fut pas sitôt portée à Alexandrie, que les habitants firent éclater la haine qu'ils avaient conçue contre Protère. Il n'y a point de peuple qui ne soit fort sujet à la colère et qui ne se soulève fort aisément. Mais il n'y en a point qui y soit si sujet, ni qui se soulève si aisément que celui d'Alexandrie, parce qu'il n'y en a point qui soit si grossier, ni composé du mélange de tant de nations différentes. C'est pourquoi on dit qu'il n'y a personne qui ne le mène, et qu'il ne le tourne comme il lui plait. Il aime les jeux et les spectacles avec une grande passion, comme celui d'Amatie les aimait, selon le témoignage d'Hérodote. Il a d'ailleurs des qualités qui ne sont pas méprisables. Les principaux de ce peuple ayant donc pris le temps, auquel Denys général des troupes était dans la haute Egypte, choisirent Timothée surnommé Elure, pour le faire leur évêque. Il avait fait longtemps profession de la vie monastique, et depuis avait été promu à l'ordre de prêtrise, et reçu parmi les prêtres de la grande Eglise. Ces habitants l'ayant donc mené à la grande Eglise, qu'on appelle Eglise de César, l'établirent évêque, bien que Protère fût non seulement vivant, mais dans l'exercice de ses fonctions. Eusèbe évêque de Peluse et Pierre natif d'Ibérie évêque de Majume assistèrent à cette ordination, comme l'auteur de la vie de ce dernier le témoigne. Et cet auteur assure que ce fut un soldat, et non un homme du peuple, qui tua Protère. Denys s'était rendu en diligence dans Alexandrie pour en apaiser la sédition, quelques habitants tuèrent Protère, à la suscitation de Timothée, comme la lettre écrite à Léon, le porte. Ils le percèrent d'un coup d'épée dans le baptistaire, ou il s'était réfugié. Ils le pendirent ensuite dans le tétrapyle, et le montrèrent à tout le monde, en se raillant et en criant que c'était Protère, qui avait été tué. Enfin ils le traînèrent par la ville, et le brûlèrent, et quelques-uns se portèrent à cet excès horrible d'inhumanité, de manger ses entrailles, comme la Requête que

les évêques d'Egypte, et le clergé d'Alexandrie envoyèrent à Léon, qui succéda à Marcien, le content expressément. Elle était conçue en ces termes :

Requête présentée par tous les évêques de votre diocèse d'Egypte, et par le clergé de la très grande et très sainte Église de vos habitants d'Alexandrie, à l'Empereur Léon très-pieux, très-aimé du Sauveur, choisi de Dieu, vainqueur, triomphant, et auguste.

«Le Ciel vous ayant donné à la terre, comme le plus riche présent qu'il lui pût faire, c'est avec raison que vous veillez continuellement après Dieu, comme le plus religieux de tous les princes à l'administration de l'Empire.»

Et un peu plus bas :

«Le peuple qui est soumis à notre conduite, et celui d'Alexandrie jouissaient de la paix, lorsque Timothée a excité des troubles, et que n'étant encore que dans le rang des prêtres, il s'est, incontinent après la célébration du concile de Calcédoine, séparé de la communion de l'Église avec quatre ou cinq autres, qui ont été autrefois évêques, et quelques moines, qui suivaient comme lui les pernicieuses erreurs d'Apollinaire, et d'Eutychès. Ayant tous été alors canoniquement déposés par Protère, d'heureuse mémoire; et par le saint concile des évêques d'Egypte, ils furent ensuite exilés par l'autorité de l'Empereur.»

Et encore un peu plus bas, la lettre porte ce qui suit :

«Ayant pris le temps de la mort de l'Empereur Marcien de divine mémoire, il eut l'insolence, comme s'il eût été au dessus des lois, de tenir des discours fort désavantageux à la réputation de ce prince, et prononcé anathème contre le saint et universel concile de Calcédoine avec une impudence, dont l'excès a peine à trouver quelque créance dans l'esprit. Il mit les armes entre les mains d'une foule de séditeux, amassés à prix d'argent, pour faire la guerre aux lois de Dieu, à la discipline de l'Église, à la sûreté de l'Empire, et il entra à leur tête dans l'église, qui avait alors un savant Docteur, et un sage évêque en la personne de Protère. Le très-saint père tenait à cette heure-là l'assemblée des fidèles, et faisait des prières à Jésus Christ notre commun Sauveur pour la prospérité de votre Empire.»

Et un peu après :

«Un jour après comme Protère très-chéri de Dieu, était dans la maison épiscopale, selon sa coutume, Timothée prit avec lui deux évêques, qui avaient été déposés très canoniquement, et des clercs, qui, comme il a été dit, avaient été condamnés au bannissement, et comme si deux évêques avaient pu lui imposer les mains, il se plaça sur le siège archiépiscopal de l'Église d'Alexandrie, sans qu'aucun évêque orthodoxe du diocèse d'Egypte fût présent, comme ils ont toujours accoutumé d'être présents à l'ordination de l'évêque de cette grande ville. Ainsi il a entrepris de commettre un adultère spirituel, en ravissant une Église qui avait son Epoux, et un Epoux, qui la gouvernait selon les canons y et qui célébrait les saints mystères. Le bienheureux Protère ne put rien faire que de donner lieu à la colère, comme il est écrit, en se retirant pour éviter la fureur de ceux qui couraient sur lui à main armée, et en se réfugiant dans le baptistère, dont la sainteté donne une religieuse frayeur à ceux-là mêmes, qui n'étant point éclairés des lumières de la foi, ne le peuvent regarder comme une source de grâce. Cependant ces personnes se hâtant d'exécuter la cruelle résolution, que Timothée avait prise, tuent Protère avec six autres, sans respecter, ni la sainteté du lieu, ni la solennité de la fête de Pâque, ni la dignité du sacerdoce, qui rend les prêtres médiateurs entre Dieu et les hommes. Ils traînèrent le corps par tous les coins de la ville, en le frappant, et le taillant en pièces, bien qu'il n'eût plus de sentiment; et ils n'eurent point de honte de manger des entrailles de ce saint évêque qui tachait peu auparavant d'attirer sur eux les grâces du ciel par ses prières, ils brûlèrent ce qui restait de son corps, et jetèrent les cendres au vent, en quoi il est clair, qu'ils surpassèrent la cruauté des bêtes les plus farouches. Timothée fut le principal auteur de ces violences.»

EVAGRE : HISTOIRE DE L'EGLISE

Zacharie rapporte, tous ces faits dans son Histoire, mais il en rejette la faute sur Protère, qu'il accuse d'avoir excité les troubles. Il prétend aussi que ce meurtre ne fut point commis par le peuple, mais par les soldats, et le justifie par une lettre de Timothée à l'Empereur Léon.

L'AN DE N. S. 457 LEON

CHAPITRE IX

Lettre de l'Empereur Léon.

Ce Prince commit Stila, pour faire le procès à ceux qui avaient massacré Proptère, et écrivit à tous les évêques de l'Empire, et à tout ce qu'il y avait de plus considérable parmi les moines, pour les consulter touchant la doctrine du concile de Calcédoine, et la validité de l'ordination de Timothée surnommé Elure. Il leur envoya aussi copie des requêtes, qui lui avaient été présentées tant par Protère, que par Timothée. Voici comment la lettre de l'Empereur Léon était conçue :

Copie de la sacrée lettre écrite par le très-pieux Empereur Léon, à Anatolius évêque de Constantinople, aux métropolitains, et aux autres évêques de tout l'univers.

L'Empereur César Léon pieux, vainqueur, triomphant, très-grand, toujours auguste : A Anatolius évêque.

«Ma piété ne souhaitait rien tant que de voir la paix bien établie dans les Eglises, et dans les villes de l'Empire, sans qu'elle fût interrompue par aucun trouble. Cependant je ne doute point que ce qui s'est passé depuis peu dans Alexandrie ne soit déjà arrivé à la connaissance de votre sainteté. Afin néanmoins qu'elle en soit plus exactement informée, je lui envoyai copie des requêtes, que les très-religieux évêques d'Egypte, et les ecclésiastiques de la ville d'Alexandrie, sont venus présenter à ma piété dans Constantinople, contre Timothée, et de celles que les députés de Timothée ont aussi présentées, afin qu'elle puisse reconnaître plus clairement la véritable cause de tant de séditions et de tant de désordres. Elle verra par ces pièces, quelle a été la conduite de Timothée, que les grands et le peuple d'Alexandrie, les officiers et les matelots demandent pour évêque. Elle apprendra beaucoup d'autres choses, qui sont contenues dans ces requêtes, et que ceux qui ne se reçoivent point le concile de Calcédoine y trouvent à redire. Que votre Révérence assemble le plutôt que faire se pourra, tous les évêques saints et orthodoxes, qui sont maintenant dans Constantinople, et les très-vénérables ecclésiastiques, et après avoir examiné l'affaire avec soin; faites-nous savoir le sentiment que vous avez touchant Timothée, et touchant le concile de Calcédoine, afin de me délivrer de l'inquiétude que me donnent les troubles dont l'Eglise d'Alexandrie, est agitée. Renoncez à tout respect humain, n'agissez ni par faveur, ni par haine, n'ayez que la crainte de Dieu devant les yeux, et songez sérieusement au compte que vous serez un jour obligé de lui rendre de cette affaire. Quand vous m'aurez bien informé de tout, comme je le désire, j'ordonnerai ce qui sera à propos.»

Voilà ce que contenait la lettre à Anatolius. Les lettres aux autres évêques, et aux plus célèbres des solitaires étaient semblables. Siméon qui, comme nous l'avons dit, inventa le premier la manière de vivre sur une colonne, Varadate, et Jaques étaient du nombre de ces solitaires auxquels furent adressées les lettres de l'Empereur.

L'AN DE N. S. 457 LEON

CHAPITRE X

Réponses des évêques et de Siméon Stylite

Léon évêque de Rome écrivit pour la défense du concile de Calcédoine, et improuva l'ordination de Timothée, comme faite, contre la disposition des saints canons. L'Empereur Léon ayant envoyé la lettre de Léon évêque de Rome, à Timothée évêque d'Alexandrie par Diomède silencieux, et porteur des ordres de l'Empereur, Tim, et condamnèrent tout d'une voix l'ordination de Timothée. Il n'y eut qu'Amphiloque évêque de Side, qui dans sa lettre à l'Empereur, témoigna ne pouvoir se soumettre aux décisions du concile de Calcédoine, bien qu'il reprît avec beaucoup de véhémence l'ordination de Timothée. Zacharie rhéteur a écrit de toutes ces choses, et a inséré dans son ouvrage, la lettre d'Amphiloque. Siméon de sainte mémoire, écrivit aussi deux lettres sur ce sujet, l'une à l'Empereur Léon, et l'autre à Basile évêque d'Antioche. J'insérerai ici la dernière, parce qu'elle n'est pas longue. La voici :

A Monseigneur Basile très religieux, très saint, très charitable archevêque d'Antioche, Siméon pauvre pécheur : Salut en notre Seigneur.

«Monseigneur, nous pouvons dire maintenant avec raison, que Dieu soit béni de n'avoir point rejeté notre prière, et de n'avoir point détourné sa miséricorde de dessus les pécheurs. Votre lettre m'a donné lieu d'admirer la piété et le zèle que l'Empereur a fait paraître, à l'égard des personnes sacrées des évêques, et de la foi qu'ils enseignent. C'est un don, qui ne vient pas de nous, comme dit le saint Apôtre, mais qui vient de Dieu, qui l'a accordé à notre Prince par le mérite de vos prières;»

et un peu plus bas :

«C'est pourquoi bien que je sois le dernier, le plus imparfait, et le plus méprisable des moines, je n'ai pas laissé de déclarer mes sentiments à l'Empereur touchant la doctrine des six cent trente évêques, qui ont tenu le concile de Calcédoine, et de l'assurer que je suis très fortement attaché à la foi, que l'Esprit saint leur a révélée. En effet puisque le Sauveur a promis que dès que deux ou trois seraient assemblés en son nom, il serait au milieu d'eux, comment se pourrait-il faire que l'Esprit saint n'eût pas été au milieu d'une si grande assemblée d'évêques.»

Et un peu après :

«Travaillez aussi généreusement pour la défense de la piété, que Jésus fils de Navé travailla autrefois, comme un véritable serviteur de Dieu pour le peuple d'Israël. Je supplie très-humblement vôtre Sainteté d'avoir la bonté de saluer de ma part, le très-religieux clergé, et le très-dévoit peuple, qui sont sous sa conduite.»

L'AN DE N. S. 457 LEON

CHAPITRE XI

Bannissement de Timothée.

Timothée fut banni à Gangres, comme Dioscore y avait été; après quoi, les habitants d'Alexandrie élurent pour évêque un autre Timothée, que les uns appelaient Basilique, et les autres Salofacole. Anatolius étant mort dans le même temps, Gennade fut élevé sur le siège épiscopal de la ville impériale, et après que ce Gennade fut mort, Acace administrateur de l'hôpital des orphelins, succéda à sa dignité.

L'AN DE N. S. 457 LEON

CHAPITRE XII

Tremblement de terre arrivé à Antioche.

Il arriva dans la seconde année du règne de l'Empereur Léon, un grand tremblement de terre à Antioche, dont l'emportement que les habitants avaient eu un peu auparavant, avait été comme le présage, ou le prélude. Il arriva cinq cent six ans depuis la fondation de cette ville, le quatorzième jour du mois Gorpie que les Romains appellent Septembre, un peu avant le Dimanche, à quatre heures, en l'onzième indication. On dit que ce fut le sixième, dont la ville d'Antioche fut ébranlée, et qu'il arriva trois cent quarante-sept ans depuis celui du règne de Trajan, que l'on met en la cent cinquante et neuvième année depuis que cette ville-là eut commencé à jouir d'une entière liberté, et ce dernier arriva, comme je viens de dire, cinq cent six ans, depuis ce même temps, selon le calcul des auteurs les plus exacts. Il renversa presque toutes les maisons de la Ville-neuve, qui était fort peuplée, et qui avait été embellie de quantité d'ornements par la magnificence des Empereurs. Le premier et le second appartement du palais en furent conservés avec le bain qui est proche, et qui commença alors à servir, parce qu'il était resté seul. Ce tremblement de terre abattit encore les galeries qui étaient vis-à-vis du palais, et le tétrapyle qui était derrière ces galeries, les tours qui étaient à côté des portes de l'hippodrome, et les galeries par où l'on allait à ces tours. Les maisons et les galeries de l'ancienne ville n'eurent aucun dommage : Une partie des bains de Sévère, de Trajan, et d'Adrien fut renversée, avec les environs du quartier de l'ostracine, le nymphée, et les galeries. Jean rhéteur qui a rapporté très exactement les circonstances de ce fâcheux accident, témoigne que l'Empereur remit mille talents d'or aux habitants d'Antioche, sur les impositions qu'ils devaient, les loyers des maisons qui avaient été ruinées, et se chargea de relever à ses dépens les édifices publics.

L'AN DE N. S. LEON

CHAPITRE XIII

Incendie arrivé à Constantinople.

Il arriva dans Constantinople un accident pareil, mais plus fâcheux, et qui commença dans la partie maritime, qu'on appelle le Bosphore. On dit qu'un démon ayant pris la figure d'une pauvre femme, ou plutôt qu'une pauvre femme poussée par le démon, alla sur le soir au marché avec une lanterne pour acheter du salé, qu'elle laissa sa lanterne dans la maison, et que le feu ayant pris à des étoupes, qui étaient proche, il la réduisit en cendres en un instant, qu'il s'étendit aux bâtiments les plus proches, et qu'il dura quatre jours, sans qu'on le pût éteindre. Le milieu de la ville fut consumé depuis le Septentrion jusques au midi. C'était un espace long de cinq stades, et large de quatorze, où il ne resta aucune maison de particulier, ni aucun ouvrage public, ni voûte, ni colonne, et le feu dévora les matières les plus fondes, comme il aurait dévoré la paille et l'embrasement s'étendit du côté de Septentrion, où sont les vaisseaux depuis la Bosphore jusques à l'ancien temple d'Apollon, et du côté de Midi, depuis le port de Julien, jusques aux maisons, qui sont proches de l'Eglise de l'Homonée. Le milieu de la ville depuis le marché de Constantin, jusques à celui du taureau, était un spectacle tout-à-fait déplorable, où il ne paraissait qu'un amas confus des ruines de tout ce qu'il y avait eu de plus beau et de plus magnifique, soit dans les Palais, dans les églises, et dans les autres ouvrages publics, ou dans les maisons des particuliers.

L'AN DE N. S. 458 LEON

CHAPITRE XIV

Autres calamités publiques.

EVAGRE : HISTOIRE DE L'EGLISE

La Thrace et l'Hellespont furent ébranlés en ce temps-là par un tremblement de terre, au commencement de la guerre de Scythie. L'Ionie et les îles de l'Archipel, furent exposées au même malheur, de sorte que plusieurs bâtiments des îles de Cnide, et de Côs furent renversés. Prisque rapporte qu'il y eut des pluies si violentes durant trois ou quatre jours, que les montagnes en furent couvertes, et quelques bourgs abîmés. Et enfin que l'amas des terres forma une île dans le lac de Boane, proche de Nicomédie. Mais tout cela n'arriva pas sitôt.

L'AN DE N. S. 458 LEON

CHAPITRE XV

Mariage de Zénon et d'Ariane.

L'Empereur Léon donna Ariane sa fille en mariage à Zénon, qui prit ce nom-là, qui était celui d'un homme célèbre d'Isaurie, au lieu qu'il s'appelait auparavant Aricmèsee. Eustate Syrien a rapporté les raisons que Léon eut d'élever Zénon à un si haut comble de grandeur.

CHAPITRE XVI

Règne d'Anthème et d'Olibrius, et de quelques autres princes d'Occident.

Les Romains d'Occident ayant envoyé en ce temps-là une ambassade à l'Empereur Léon, il leur donna pour Empereur Anthème gendre de l'Empereur Marcien. Basilisque frère de Vérine et beau-frère de l'Empereur Léon fut envoyé bientôt après en qualité de maître de la milice avec de fort bonnes troupes contre Gizéric. Prisque rhéteur a écrit très exactement cette histoire, et a rapporté de quelle manière l'Empereur Léon reconnut l'obligation qu'il avait à Aspar de l'avoir élevé sur le trône, en le faisant mourir avec Ardabure, et Patrice ses fils, bien qu'il eût accordé un peu auparavant à ce dernier la dignité de César. Anthème ayant été tué, après n'avoir joui que cinq ans de l'Empire d'Occident, Récimer déclara Olibrius Empereur. Glycère lui succéda. Mais ayant été chassé et ordonné évêque de Salone, ville de Dalmatie, Népos posséda cinq ans la souveraine puissance, jusques à ce qu'il en fût dépossédé par Oreste, dont le fils nommé Romule, et surnommé Augustule, fut le dernier des Empereurs de Rome, mille trois cent trois ans depuis Romule. Odoacre jouit après lui de l'autorité absolue, non sous le nom d'Empereur qu'il ne voulut point prendre. mais sous celui de Roi.

L'AN DE N. S. LEON

CHAPITRE XVII

Mort de l'Empereur Léon.

L'Empereur Léon mourut en ce temps-là dans Constantinople, après avoir régné dix-sept ans, et avoir déclaré Empereur Léon fils de Zénon et d'Ariane. Après la mort de Léon, Zénon se revêtit de la pourpre par le crédit de Verine qui le soutenait comme son gendre. Léon son fils étant mort incontinent après, il gouverna l'Empire. Nous dirons dans le livre suivant, ce qui arriva sous son règne.

L'AN DE N. S. LEON

CHAPITRE XVIII

Abrégé des actes du concile de Calcédoine.

Paschasin et Lucence évêques, et Boniface prêtre tenaient la place de Léon évêque de Rome. Anatolius évêque de Constantinople, Dioscore évêque d'Alexandrie, Maxime évêque d'Antioche, et Juvénal évêque de Jérusalem étaient assis avec les évêques qu'ils avaient amenés. Les principaux Sénateurs étaient aussi présents, auxquels les vicaires de Léon dirent que Dioscore ne devait point être assis avec eux dans le Concile, et qu'ils avaient reçu ordre de Léon, de ne le point permettre, et que s'il y prenait place, ils se retireraient à l'heure-même. Les sénateurs leur ayant demandé de quoi ils accusaient Dioscore, ils répondirent qu'il devait rendre raison de ce qu'il s'était établi juge sans le consentement de l'Évêque de Rome.

Dioscore s'étant avancé après cela au milieu de l'assemblée, par l'ordre des sénateurs. Eusèbe évêque de Dorylée parla en ces termes, pour demander que la requête qu'il avait présentée à l'Empereur fût lue :

«Dioscore m'a fait injustice, et a fait préjudice à la foi. Il m'a déposé avec Flavien, et l'a fait mourir, ayez donc agréable d'ordonner que ma requête soit lue.»

Les juges l'ayant ordonné, on la lut, et elle était conçue en ces termes :

Requête présentée par Eusèbe indigne évêque de Dorylée, parlant tant pour foi, que pour la foi orthodoxe, et pour Flavien autrefois évêque de Constantinople.

«Votre Majesté veille sur les besoins de ses sujets, et prête le secours de sa main favorable à tous ceux qui sont dans l'oppression, et principalement à ceux qui sont élevés à l'honneur du sacerdoce. En quoi vous témoignez votre piété envers Dieu, de qui vous tenez l'autorité souveraine. C'est pourquoi nous vous demandons justice, du préjudice que Dioscore révérendissime évêque de la grande ville d'Alexandrie, a fait à la foi, et des violences qu'il a exercées contre nous.

Voici la vérité du fait. Dioscore, cet homme de bien n'ayant aucun égard à la justice, n'étant nullement touché de la crainte de Dieu, et cachant dans son cœur l'erreur d'Eutychès, prit occasion tant de l'accusation que j'avais intentée contre cet hérétique, que de la condamnation que Flavien, d'heureuse mémoire, avait prononcée contre lui, pour assembler une troupe de séditeux dans le concile, qui a été tenu depuis peu dans l'église métropolitaine d'Ephèse et plutôt à Dieu qu'il n'y eût point été tenu, et que le monde n'eût point été rempli des désordres et des troubles qui en sont provenus. Ayant acquis par argent du crédit, et une espèce de domination, il fit tout ce qu'il put pour ruiner la véritable religion, et pour établir la mauvaise doctrine du moine Eutychès, qu'il y a longtemps que les saints pères ont condamnée. Les entreprises qu'il a faites tant contre nous, que contre la foi, étant si étranges, nous nous prosternons à vos pieds, pour vous supplier très humblement d'ordonner qu'il réponde à nos plaintes, que le très saint concile examine la procédure qu'il a tenue contre nous, par laquelle il nous est aisé de justifier qu'il est ennemi de la foi, qu'il autorise l'hérésie d'Eutychès, qu'il nous a très injustement déposés, et exercé contre nous d'autres violences. Envoyez, s'il vous plaît au saint et universel concile, vos ordres sacrés et inviolables, afin qu'il examine le différent que nous avons avec Dioscore, et qu'il vous en fasse ensuite le rapport. Que si vous nous accordez cette grâce, nous ferons sans cesse des prières, pour la prospérité de votre Empire.»

Après cela, les actes du second concile d'Ephèse furent lus selon que Dioscore l'avait demandé aussi bien qu'Eusèbe. Il fut justifié par ces actes, que la lettre de Léon n'avait point été lue, bien qu'il eût été ordonné qu'elle le serait. Dioscore ayant été interpellé de répondre sur ce fait, il répondit qu'il avait ordonné deux fois qu'on lût la lettre de Léon, et demanda que Juvénal évêque de Jérusalem, et Thalasse évêque de Cappadoce, expliquaient ce qu'ils en savaient, puisqu'ils avaient présidé au concile aussi bien que lui. Juvénal témoigna que la lettre de l'Empereur ayant été apportée la première, il ordonna qu'on la lût, et qu'après cela personne ne parla de la lettre de Léon. Thalasse dit qu'il n'avait pas empêché qu'elle ne fût lue, mais qu'il n'avait pas eu assez d'autorité pour la faire lire.

Comme on continuait à lire les actes du concile, et que quelques évêques prétendaient y trouver des faussetés, on demanda à Etienne évêque d'Éphèse, de quels greffiers il s'était servi. Il répondit qu'il s'était servi de Julien, et de Crépin le premier desquels avait depuis été fait évêque de Lébède. Il ajouta que les greffiers de Dioscore n'avaient jamais voulu permettre que les siens écrivissent aucune chose, qu'ils leur avaient serré les doigts pour les en empêcher, et que peu s'en était fallu qu'ils ne leur fissent de plus grandes violences. Etienne avoua que lui, et tous les autres évêques avaient signé en un même jour la déposition de Flavien. Acace, évêque d'Ariaranie ajouta qu'ils avaient soussigné un blanc par force et par la crainte des gens de guerre, qui les environnaient, et qui tenaient leurs traits, et leurs épées toutes prêtes, pour les percer.

Quand on eut continué la lecture, Théodore évêque de Claudiopole dit que ce qui y était contenu, n'avait été avancé par personne. Comme en continuant la lecture des actes, on fut à l'endroit, où Eutychès avait dit, qu'il condamnait ceux qui disaient que la chair de Jésus Christ notre Dieu notre Seigneur, et notre Sauveur est descendue du ciel les actes marquaient qu'Eusèbe avoir dit au contraire, qu'Eutychès avait condamné ceux qui disaient que la chair de Jésus Christ était descendue du ciel, mais qu'il n'avait pas dit d'où elle était venue. Les actes ajoutaient que Diogène évêque de Cyzique l'avait pressé en lui disant, «déclarez donc d'où elle vient ?» Mais qu'on n'avait pas permis aux évêques de le presser davantage. Il était marqué dans les mêmes actes, que Basile évêque de Séleucie en Isaurie avait dit, «j'adore un seul Jésus Christ notre Seigneur, Fils unique de Dieu, Dieu Verbe, qui, depuis l'Incarnation, et l'union est reconnu en deux natures». Et que les Egyptiens s'écrièrent au contraire que «personne ne divise celui qui est indivisible. Il ne faut pas dire que le Fils, qui n'est qu'un, soit deux». Et les Orientaux crièrent : «Anathème à celui qui partage, anathème à celui qui divise». Il est contenu dans les mêmes actes qu'on demanda à Eutychès, s'il disait qu'il y eût deux natures en Jésus Christ, et qu'il répondit qu'il disait qu'avant l'union, Jésus Christ avait deux natures, mais que depuis l'union, il n'en avait qu'une. Que Basile lui avait dit, «si vous ne reconnaissiez que depuis l'union, il y a deux natures, qui ne sont ni divisées, ni confuses, vous dites qu'il y a eu de la confusion et du mélange. Que si vous dites que la Divinité s'est incarnée et humanisée, et que vous entendiez l'Incarnation, et l'Humanisation au sens de Cyrille, vous dites la même chose que nous. Car autre chose est la Divinité qui procède du Père; et autre chose est l'Humanité qui procède de la Mère.» Les actes font foi que quand on lui demanda pourquoi il avait signé la déposition de Flavien, les évêques d'Orient s'écrièrent, «nous avons tous péché, nous demandons tous pardon». On apprend par la lecture de la suite des actes, qu'on demanda aux évêques, pourquoi ils avaient exclus Eusèbe de leur assemblée, bien qu'il souhaitât d'y assister, et que Dioscore avait répondu qu'Elpide avait apporté une instruction de la part de l'Empereur Théodose, et avait assuré que ce prince avait défendu qu'on reçut Eusèbe dans le concile. Les actes font encore foi que Juvénal dit la même chose. Thalasse dit qu'il n'avait point eu l'autorité entre les mains. Mais ces réponses-là furent désapprouvées par les juges, et rejetées comme des excuses qui ne doivent point avoir de lieu, quand il s'agit de la foi. Il paraît par les actes qu'après cela Dioscore se plaignit en ces termes. «Quelles règles observe-t-on aujourd'hui, puisque Théodoret a la liberté d'entrer»? Les Sénateurs répondirent qu'il était entré comme accusateur. Dioscore ayant reparti qu'il était assis au rang des évêques, les sénateurs dirent qu'Eusèbe et Théodoret étaient accusateurs de la même sorte que Dioscore était accusé.

Lorsque la lecture des actes du second concile d'Éphèse fut achevée, et qu'on lut la sentence, par laquelle Flavien et Eusèbe avaient été condamnés, lorsqu'on fut à l'endroit où il est porté, Hilaire diacre dit : On s'oppose, les évêques d'Orient et d'autres s'écrièrent avec eux, «Anathème à Dioscore. Jésus Christ a déposé Dioscore à l'heure-même. Flavien a été déposé par Dioscore. Saint Seigneur vengez-le. Empereur catholique vengez-le. A Léon plusieurs années. Au patriarche plusieurs années». Après qu'on eut reconnu par ce qui fut lu ensuite, que tous les évêques avaient consenti à la déposition de Flavien et d'Eusèbe, les très-illustres juges prononcèrent en ces termes :

«Nous jugeons que le concile se doit assembler demain, pour examiner très exactement les matières de la foi. Mais puisqu'il est clair que Flavien de pieuse mémoire, et Eusèbe très révérendissime évêque de Dorylée, ont été injustement déposés, et qu'il paraît tant par l'examen des actes, et des décrets, que par la confession de ceux qui ont présidé à ce concile y et qui avouent qu'ils ont mal fait, et qu'ils n'ont eu aucun fondement légitime de déposer ces deux évêques, parce qu'ils ne tenaient aucune erreur contraire à la foi, nous estimons qu'il est juste que Dioscore révérendissime évêque d'Alexandrie, Juvénal révérendissime évêque de Jérusalem, Thalasse révérendissime évêque de Césarée en Cappadoce, Eusèbe révérendissime évêque d'Ancyre, Eustate révérendissime évêque de Beryte, et Basile révérendissime évêque de Séleucie en Isaurie, qui ont eu la principale autorité entre les mains au second Concile d'Ephèse, et y ont présidé, subissent la même peine, sous le bon plaisir de notre très saint et très-pieux maître; qu'ils soient privés selon les canons de la dignité épiscopale, et qu'on fasse rapport au très-saint Empereur de tout ce qui aura été ordonné.»

Les évêques d'Orient s'écrièrent : «Ce jugement est juste.» Ceux d'Illyrie s'écrièrent : «Nous avons tous péché. Nous demandons tous pardon.» Les Orientaux s'étant écriés une seconde fois, en disant, «cette sentence est juste. Le Sauveur a déposé l'homicide. Le Sauveur a vengé les martyrs». Les juges ordonnèrent que chaque évêque du concile exposât en particulier sa créance, et les assurèrent que le très-saint Empereur tenait la doctrine des trois cent dix-huit évêques, qui avaient assisté au concile de Nicée, et des cent cinquante qui avaient assisté au concile de Constantinople, et qui est conforme aux ouvrages de saint Grégoire, de saint Basile, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Ambroise, et aux deux lettres de Cyrille, qui ont été lues dans le premier concile d'Ephèse. C'a été conformément à cette foi, que Léon très-révérendissime évêque de l'ancienne Rome a déposé Eutychès.

Cette séance s'étant terminée de la sorte, les évêques se trouvèrent seuls à la séance suivante, où Eusèbe évêque de Dorylée présenta une requête tant en son nom, qu'au nom de Flavien, par laquelle il accusait Dioscore d'être dans le sentiment d'Eutychès, et de les avoir injustement déposés et où il était ajouté que Dioscore avait inséré dans les actes des paroles qui n'avaient point été avancées dans le concile, et avait obligé les évêques à signer sur une feuille, où il n'y avait rien d'écrit. Il demanda que les actes du second concile d'Ephèse fussent déclarés nuls, que la mauvaise doctrine fût condamnée, et qu'on le rétablisse sur son siège. Après que sa requête eut été lue, il demanda que sa partie fut présente. Les évêques l'ayant ordonné, Aèce archidiacre, et Primecier des secrétaires, dit qu'il avait été trouver Dioscore, et les autres évêques, et que Dioscore lui avait répondu qu'il avait des gardes qui ne lui permettaient pas d'aller au concile. On rendit une sentence interlocutoire, par laquelle on ordonna que Dioscore serait cherché à la porte du concile, et après qu'on l'eût cherché, sans l'avoir trouvé, Anatolius évêque de Constantinople dit qu'il le fallait faire venir, et que sa présence était nécessaire. Cette proposition ayant été mise à exécution, ceux qui avaient été envoyés pour l'amener, rapportèrent qu'il avait répondu, «j'ai des gardes, qu'ils déclarent s'ils veulent me permettre que j'aie au concile.» Les députés du concile lui ayant réparti que c'était à lui, et non aux maîtres des offices, qu'on les avait envoyés, il répondit : «De moi-même, je suis prêt d'aller au saint et universel concile, mais on m'en empêche.» Hymerius ajouta que comme ils s'en retournaient, après avoir parlé à Dioscore, ils avaient rencontré l'aide du maître des sacrés offices, et que les évêques étant retournés avec lui vers Dioscore, ils avaient dit quelque chose qu'il avait écrit. Ce qu'il avait écrit, ayant été lu, on trouva que Dioscore avait dit en ces propres termes :

«Après avoir fait réflexion sur moi-même, et avoir considéré attentivement ce qui m'est le plus avantageux, voici ce que je répons. Puisque les très-magnifiques juges ont ordonné plusieurs choses dans la dernière séance, après un long examen, et qu'on m'a invité d'assister à une seconde séance, ou l'on doit révoquer ce qu'on a ordonné dans la première, je demande que les très-magnifiques juges, et les très-illustres sénateurs, qui y ont été présents, le soient encore à celle-ci, afin que les mêmes points soient examinés une seconde fois.»

Il est porté par les mêmes actes qu'Acace lui répondit en ces termes :

«Ce n'est pas pour infirmer ce qui a été ordonné en présence des très-magnifiques juges et de l'auguste sénat que le saint concile envoyé quérir votre Sainteté. Mais il nous a envoyé pour vous dire qu'il désire que vous y soyez présent.»

Dioscore répondit de cette sorte, comme il est porté par les mêmes actes :

«Vous venez de me dire qu'Eusèbe a présenté des requêtes. Je demande que ma cause soit examinée devant les juges et le sénat.»

Il est encore porté par les actes qu'on envoya d'autres députés vers Dioscore, pour l'exhorter à paraître devant le concile, et que ces députés étant de retour, rapportèrent qu'ils avaient la réponse de Dioscore par écrit, conçue en ces termes :

«J'ai déjà déclaré à votre piété, que j'étais malade, et que je demandais que les très-magnifiques juges et le sacré sénat assistent au jugement de mon affaire. Mais parce que ma maladie est augmentée, je n'ai pu assister au concile.»

Alors Cécrope, comme il est porté par les mêmes actes, dit à Dioscore, qu'il n'avait point parlé auparavant de sa maladie, et qu'ainsi il devait obéir aux règles de l'Eglise. A quoi Dioscore répondit : «J'ai déjà dit qu'il faut que les juges y soient présents.»

Rufin évêque de Samosate dit à Dioscore, qu'on avait établi un jugement conforme aux canons, où s'il voulait se présenter, il aurait la liberté de dire ce qu'il lui plairait. Dioscore ayant demandé si Juvénal, Thalasse, et Eustate étaient au concile. Pergame répondit que c'était une question inutile. Dioscore répliqua, comme il paraît par les mêmes actes, qu'il avait supplié les très-pieux Empereurs d'ordonner que les très-magnifiques juges, et les évêques qui avaient jugé avec lui dans le second concile d'Ephèse, assistaient à ce concile. A quoi les députés répondirent, qu'il était seul accusé par Eusèbe, et qu'ainsi il n'était point besoin que les autres fussent présents. Dioscore repartit que tous ceux qui avaient jugé avec lui, devaient être présents, puisque la plainte d'Eusèbe les regardait autant que lui. Comme les députés persistaient dans leur sentiment, Dioscore dit : «J'ai dit tout ce que j'avais à dire, et je ne dirai rien davantage».

Lorsque tout cela eut été rapporté en plein concile, Eusèbe évêque de Dorylée dit qu'il n'avait affaire qu'à Dioscore, et demanda qu'on lui fit la troisième citation.

Aèce dit ensuite que quelques-uns, qui se disaient ecclésiastiques, et qui étaient arrivés d'Alexandrie, depuis peu de temps avec plusieurs laïques, avaient présenté des requêtes contre Dioscore, et qu'ils étaient à la porte de l'assemblée, où ils faisaient un grand bruit.

Théodore qui avait été diacre de la sainte Eglise d'Alexandrie, Ischyron aussi diacre, Athanase prêtre, et fils de la sœur de Cyrille, et enfin Sophrone présentèrent leurs requête par lesquelles ils accusaient Dioscore, les uns d'avoir avancé des blasphèmes, les autres d'avoir commis des violences, les autres d'avoir pris de l'argent. Il fut ordonné qu'on l'exhorterait à se présenter au concile, et qu'on lui ferait la dernière citation.

Ceux qui avaient eu charge de la faire, rapportèrent qu'il avait fait réponse en ces termes. «Je n'ai que trop informé votre piété de mes intentions, et je ne lui puis rien dire de plus». Les députés l'ayant encore pressé de se présenter au Concile, sans avoir pu tirer de lui d'autre réponse, Paschasin dit : «le témoignage que la conscience de Dioscore rend contre lui, l'a empêché de se présenter au concile, bien qu'il y ait été cité trois fois». Il demanda aux évêques qui étaient présents, quelle peine ils croyaient qu'il méritât. Les évêques ayant répondu qu'il avait contrevenu aux canons, et Protère évêque de Smyrne ayant dit, «Dioscore n'a rien fait de bien, puisqu'il a fait mourir le saint Flavien», les vicaires de Léon évêque de l'ancienne Rome prononcèrent de cette sorte :

«Les attentats que Dioscore ci-devant, évêque de la grande ville d'Alexandrie a commis contre la disposition des canons, et contre la discipline de l'Eglise, sont clairement prouvés,

tant par ce qui a été vu dans la première séance, que par ce qui vient d'être fait. Car pour omettre beaucoup de choses, avant que d'assister avec les saints évêques au concile d'Ephèse, il a admis à sa communion, de sa propre volonté, et contre les canons, Eutychès qui tenait les mêmes sentiments que lui, bien qu'il eût été très canoniquement déposé par son propre évêque Flavien notre très-saint père. Le saint siège a usé d'indulgence envers les autres évêques, et leur a pardonné la faute où ils étaient tombés comme malgré eux. Ils sont demeurés dans l'obéissance du très-saint archevêque Léon, et du saint et universel concile. C'est pourquoi il les a admis à sa communion, comme faisant profession de la même foi que lui. Mais Dioscore s'élève, et se glorifie des mêmes choses, dont il devrait s'humilier et se confondre. De plus il n'a jamais voulu permettre que l'on lût la lettre du bienheureux pape Léon à Flavien de sainte mémoire, quelque instance que ceux qui l'avaient apportée, pussent faire pour ce sujet, et quelque promesse qu'il eût faite lui-même d'en ordonner la lecture. Cependant le défaut de cette lecture a rempli de troubles et de scandales toutes les Eglises de l'univers. Mais quelques étranges que soient ses entreprises, nous avons dessein d'user d'indulgence envers lui, comme envers les autres évêques, bien qu'ils fussent moins coupables, parce qu'ils n'avaient pas comme lui la principale autorité de juger. Mais parce qu'en enchérissant toujours sur les premières injustices, il a eu la hardiesse de prononcer une sentence d'excommunication contre Léon très saint évêque de la grande Rome, on a présenté plusieurs requêtes, par lesquelles il était chargé de crimes énormes, et il a été cité trois fois au saint concile, et a refusé de s'y présenter, parce qu'il se sentait condamné par le jugement secret de sa conscience. Enfin il a admis à la communion des personnes qui avaient été légitimement déposées par divers conciles et s'est plusieurs fois condamné lui-même, en foulant aux pieds les lois de l'Eglise. C'est pourquoi Léon très-saint et très-heureux archevêque de la grande et de l'ancienne Rome, l'a dépouillé par notre ministère, et par le saint concile avec saint Pierre, qui est la pierre et la base de l'Eglise, et le fondement de la foi, de la dignité épiscopale, et l'a interdit de toute sorte de fonction. Que cette grande et sainte assemblée ordonne donc touchant Dioscore selon les canons. Anatolius, Maxime, et les autres évêques, à la réserve de ceux qui avaient été déposés avec Dioscore par les sénateurs, ayant confirmé ce jugement, on envoya une relation de tout ceci à l'Empereur Marcien, où on signifia à Dioscore la sentence de déposition, qui avait été prononcée contre lui. En voici les termes : Sachez que le treizième jour du présent mois d'Octobre vous avez été déposé de la dignité épiscopale, et privé de toute fonction ecclésiastique par le saint et universel concile, tant pour avoir commis les crimes, dont vous avez été convaincu, que pour ne vous être point présenté au saint concile, et n'avoir point répondu aux accusations qui avaient été intentées contre vous, bien que vous eussiez été cité selon les canons.»

On écrivit ensuite sur ce sujet aux très-pieux ecclésiastiques de la très-sainte Eglise d'Alexandrie, et on finit cette séance par la publication de la sentence rendue contre Dioscore.

Les Juges ayant demandé dans une autre séance que les points de la foi fussent expliqués, les évêques répondirent qu'il ne restait plus rien à ordonner à cet égard et qu'ils s'avancèrent au milieu de l'assemblée, afin qu'il fût plus aisé de reconnaître quel était leur sentiment. Florence évêque de Sardes demanda du temps pour délibérer, et pour parvenir par un sérieux examen à une connaissance plus exacte de la vérité.

Cécrope évêque de Sebastopole dit, «la foi a été très-clairement expliquée par les trois cent dix-huit évêques, qui ont assisté au concile de Nicée, et très solidement confirmée par les saints pères, Athanase, Cyrille, Célestin, Hilaire, Basile, Grégoire, et encore maintenant par le très saint Léon. C'est pourquoi nous demandons qu'on lise les propres paroles des trois cent dix-huit évêques du concile de Nicée, et les lettres du très saint Léon.»

Quand on les eut lues, le concile s'écria en ces termes : «Voilà la foi des orthodoxes. Nous croyons tous de la sorte. Le pape Léon croit de la sorte. Cyrille a cru de la sorte. Le pape s'est ainsi expliqué.» On ordonna incontinent après, que la profession de foi approuvée par les cent cinquante évêques du concile de Constantinople serait lue, et quand elle l'eut été, tout le concile s'écria : «Voilà notre foi, voilà la foi des orthodoxes. Voilà ce que nous croyons tous.»

Aèce archidiacre ayant dit ensuite qu'il avait entre les mains la lettre de Cyrille à Nestorius, qui avait été approuvée par la signature de tous les évêques du Concile d'Ephèse, et une autre à Jean évêque d'Antioche, autorisée par une semblable approbation, et ayant demandé qu'elles fussent lues, on l'ordonna comme il l'avait demandé. Voici une partie de la première :

Cyrille, à Nestorius son très-honoré, et très pieux collègue.

«J'apprends qu'il y a des personnes auprès de votre Sainteté qui répandent souvent des bruits fort désavantageux à ma réputation, et qui pour cet effet choisissent le temps, auquel il y a des hommes considérables par leur dignité, comme si vous preniez plaisir à leurs médisances.»

Et un peu après :

«Le grand et saint concile dit qu'il est Fils unique engendré de Dieu, selon sa nature, vrai Dieu de vrai Dieu, Lumière de Lumière, par lequel le Père a fait toutes choses, qu'il est descendu ici bas, qu'il s'est incarné, et fait Homme, qu'il a souffert, que le troisième jour il est ressuscité, et qu'il est monté au ciel. Il faut que nous demeurions attachés à ces paroles, et à ces ordonnances, et que nous considérions ce que veut dire que le Verbe s'est incarné, et que Dieu s'est fait Homme. Nous ne disons pas que la Nature du Verbe a été changée et convertie en chair, ni qu'elle a été changée en l'homme qui est composé de corps et d'âme. Nous disons plutôt que le Verbe s'étant uni personnellement à un corps animé d'une âme raisonnable, il s'est fait Homme d'une manière que nous ne saurions ni comprendre ni exprimer. Nous disons qu'il a été appelé Fils de l'Homme, non selon sa seule volonté, et son bon plaisir, ni en prenant seulement la personne. Que les natures, qui ont été unies, sont différentes, et que leur union ne fait cependant qu'un Christ, et un Fils sans détruire leur différence. On dit qu'il est né selon la chair, parce que s'étant uni personnellement pour nous et pour notre salut, à une nature humaine, il est sorti du sein d'une femme. La sainte Vierge n'a pas mis au monde un homme ordinaire, dans lequel le Verbe soit descendu depuis. Il s'est uni à la nature humaine dans le sein même de la Vierge, pour subir la loi de la naissance commune. C'est en ce même sens que nous disons qu'il a souffert la mort, et qu'il est ressuscité. Ce n'est pas que le Verbe ait souffert en sa Nature, ni les coups, ni les blessures, ni le crucifiement : car sa Nature est exempte de souffrir, puisqu'elle est exempte de corps. Mais on dit qu'il a souffert pour nous, parce que le corps qu'il avait pris pour nous, a souffert. Il y avait dans ce corps passible, un Dieu impassible.»

J'ai rapporté dans le premier livre de cette Histoire, la plus grande partie de l'autre lettre de Cyrille. Il y a dans cette lettre un passage, qui est de Jean évêque d'Antioche, et qui a été approuvé par Cyrille. Le voici :

«Nous confessons que la sainte Vierge est Mère de Dieu, parce que le Verbe, qui est Dieu, s'est fait Homme dans son sein, et s'est uni dès le moment de sa conception au Temple qu'il a tiré d'elle. Nous savons que les saints pères, ces maîtres divins de notre religion n'ont pas expliqué de la même sorte toutes les paroles qui sont tirées de l'Evangile, et des épîtres des apôtres. Car il y en a qu'ils ont entendues généralement des deux natures, et les autres qu'ils n'ont entendues que d'une seule. Il y en a qu'ils ont trouvées élevées et dignes de Dieu, et qu'ils ont expliquées selon la Divinité de Jésus Christ, et d'autres qu'ils ont trouvées basses, et qu'ils ont attribuées à l'humanité.»

Voilà le passage auquel Cyrille ajoute ce qui suit :

«Après avoir lu les saintes paroles de votre lettre, et avoir reconnu que votre sentiment n'est point différent du nôtre; car il n'y a qu'un Seigneur, une foi, et un baptême; Nous avons loué notre Sauveur commun, et nous nous sommes réjouis de ce que vos Eglises sont, aussi bien que les nôtres, profession d'une foi, qui s'accorde parfaitement avec l'Ecriture inspirée par l'Esprit divin, et avec la tradition des saints pères.»

Après que ces lettres de Cyrille eurent été lues, les évêques s'écrièrent, « nous croyons tous ainsi, le pape Léon croit ainsi. Léon et Anatolius croient ainsi. Nous croyons tous ainsi. Nous croyons comme Cyrille. Que la mémoire de Cyrille soit éternelle. Nous tenons la doctrine contenue dans les lettres de Cyrille. Nous avons toujours cru, et nous croyons ainsi. Léon l'archevêque pense, croit, et écrit de cette sorte. »

On ordonna ensuite que la lettre de Léon serait lue, et on la lut traduite en grec. Elle a été insérée dans les actes publics. Dès qu'elle eut été lue, les évêques s'écrièrent : « Voilà la foi des pères. Voilà la foi des apôtres. Nous croyons tous de la sorte. Les orthodoxes croient ainsi. Anathème à quiconque croit autrement. Saint Pierre a enseigné cette doctrine par la bouche de Léon. Les apôtres l'ont enseignée. Léon a enseigné la piété et la vérité. Anathème à quiconque croit autrement. Voilà la vraie foi, et ce que tiennent les orthodoxes. Voilà la foi des pères. Pourquoi cela n'a-t-il pas été lu dans le concile d'Ephèse ? C'est que Dioscore l'avait caché. » Il est rapporté dans les actes du même concile, que les évêques d'Illyrie et de Palestine, ayant trouvé de la difficulté en un endroit, qui est conçu en ces termes : La Nature impassible a été unie à la Nature passible, afin que nous eussions un remède convenable à la grandeur de nos maux, et que Jésus Christ Homme, et unique Médiateur entre Dieu et les Hommes, pût mourir selon une Nature et ne pût mourir selon l'autre, Aèce archidiacre de la sainte Eglise de Constantinople produisit ce passage de Cyrille :

« On dit qu'il a souffert la mort pour nous, à cause que par la grâce de Dieu, comme dit le saint Apôtre, son propre corps a goûté la mort pour nous tous. Ce n'est pas qu'il soit mort selon sa propre nature. Car on ne saurait ni dire, ni penser cela, sans tomber dans la dernière de toutes les extravagances. Mais c'est que son propre corps a, comme je viens de le dire, goûté la mort. »

Quand on lut un autre endroit de la lettre de Léon, dont voici les termes :

« Chaque Nature exerce ses fonctions dans la compagnie de l'autre. Le Verbe et le corps font chacun ce qui leur est propre. L'un éclate par les miracles. L'autre succombe sous le poids de l'affliction. » Les évêques d'Illyrie, et de Palestine formèrent dessus quelque doute, et pour le dissiper le même Aèce lut ce chapitre de Cyrille :

« Nous employons de trois sortes de termes, pour parler de Jésus Christ. Il y en a qui ne conviennent qu'à Dieu. Il y en a qui ne conviennent qu'à l'homme, et il y en a d'autres y qui tiennent comme le milieu, et qui nous marquent que le Fils de Dieu est Dieu, et Homme tout ensemble. Les mêmes évêques ayant témoigné quelque doute touchant ces autres paroles de la même lettre de Léon, bien que Dieu et l'Homme n'aient qu'une même personne en notre Seigneur Jésus Christ : autre pourtant est la Nature qui le rendait sujet aux injures, et autre celle qui le comblait de Gloire. Car il a de nous la Nature humaine qu'il a prise parmi nous, et selon laquelle il est inférieur à son Père, et il a de son Père la Divinité, qui le rend égal à lui. »

Théodoret y ayant fait une sérieuse réflexion dit que Cyrille avait parlé de la même sorte, et rapporta ce passage :

« Celui qui s'est fait homme, n'a pas quitté la Nature qui lui était propre. Il est demeuré ce qu'il était auparavant. On conçoit qu'une des deux natures habite dans l'autre, c'est-à-dire la Nature divine dans la Nature humaine. »

Les très-illustres Juges ayant demandé après cela, si quelqu'un avait encore quelque doute, tous les évêques répondirent qu'aucun n'en avait plus. Attique évêque de Nicopole proposa alors qu'on donnât quelques jours aux évêques durant lesquels ils pussent méditer en repos, afin d'ordonner ensuite quelque chose qui fût agréable à Dieu, et conforme à la doctrine des saints pères. Il demanda aussi qu'on leur mît entre les mains la lettre, par laquelle Cyrille exhorte Nestorius d'approuver ses douze chapitres, que les autres avaient approuvés. Les juges ayant ordonné qu'ils auraient cinq jours, durant lesquels ils s'assembleraient chez

Anatolius évêque de Constantinople, ils s'écrièrent tous, nous croyons ainsi. «Nous croyons ce que Léon croit, et aucun de nous ne doute de la vérité de la foi. Nous avons tous signé.»

Les juges prononcèrent ensuite une sentence interlocutoire en ces termes : «Il n'est pas nécessaire que vous vous assembliez tous. Mais parce qu'il est raisonnable d'instruire ceux qui doutent, que le révérendissime Anatolius en choisisse parmi ceux qui ont signé quelques-uns des plus capables d'instruire les autres.» Alors les évêques firent les acclamations qui suivent. «Nous supplions en faveur des pères, que les pères soient rétablis par le concile. Que ceux qui sont dans le même sentiment que Léon, soient rétablis par le concile. Nous adressons ces prières à l'Empereur, à l'Orthodoxe, à l'Impératrice. Nous avons tous péché, qu'on nous a pardonné à tous.» Les ecclésiastiques du clergé de Constantinople s'écrièrent : «II n'y a qu'un petit nombre d'évêques qui parlent, et ce n'est pas là le sentiment de tout le concile. Après cela les évêques d'Orient s'écrièrent., «que l'Egyptien soit exilé.» Ceux d'Illyrie s'écrièrent, nous vous supplions de faire grâce à tous». Les évêques d'Orient s'écrièrent une seconde fois «que l'Egyptien soit banni».

Ceux d'Illyrie ayant persisté à demander grâce pour lui, les ecclésiastiques de la ville de Constantinople crièrent «que Dioscore soit envoyé en exil. Que l'Egyptien soit envoyé en exil. Que l'hérétique soit envoyé en exil. Le Sauveur a déposé Dioscore». Les évêques d'Illyrie s'écrièrent encore après cela. «Nous avons tous péché. Nous demandons pardon pour tous. Que Dioscore soit rétabli dans le concile. Que Dioscore soit rétabli dans les Eglises». Cette séance se termina par des cris de cette nature. A la séance suivante, les sénateurs ayant ordonné qu'on lût ce qui avait été résolu, Constantin secrétaire lut ce qui suit :

«Nous estimons que le concile doit s'assembler demain en plus grand nombre pour examiner ce qui regarde la foi catholique, et parce qu'il paraît tant par la lecture des actes du concile d'Ephèse, que par la confession de ceux qui y ont présidé que Flavien de pieuse mémoire, et Eusèbe très-religieux évêque de Dorylée, ont été injustement déposés, puisqu'ils ne tenaient aucune maxime contraire à la foi, nous estimons sous le bon plaisir de notre très-pieux et très-divin Seigneur, qu'il est juste d'ordonner la même peine contre Dioscore révérendissime évêque d'Alexandrie, contre Juvénal révérendissime évêque de Jérusalem, contre Thalasse révérendissime évêque de Césarée en Cappadoce, contre Eusèbe révérendissime évêque d'Ancyre, contre Eustate révérendissime évêque de Béryte, et contre Basile révérendissime évêque de Séleucie en Isaurie, qui ayant alors le pouvoir entre les mains ont présidé au concile d'Ephèse, et de les déclarer conformément aux canons dépouillés de la dignité épiscopale, et d'instruire la religion de notre très saint Empereur de tout ce qui aura été fait.»

Après qu'on eut lu encore quelques autres actes, les évêques qui étaient présents ayant été interrogés, si la lettre de Léon était conforme à la foi des trois cent dix huit évêques du concile de Nicée, et des cent cinquante du concile de Constantinople, Anatolius évêque de Constantinople, et tous les autres qui étaient présents répondirent qu'elle y était conforme, et Anatolius la signa. Après cela tous les évêques du concile s'écrièrent, «nous consentons tous. Nous approuvons, et nous tenons tous la même chose. Que les pères soient rétablis dans le concile. Que ceux qui ont signé soient rétablis dans le concile. Plusieurs années à l'Empereur. Plusieurs années à l'Impératrice. Que les pères soient rétablis dans le concile. Que ceux qui tiennent la même foi, soient rétablis dans le concile. Plusieurs années à l'Empereur. Que ceux qui sont dans un même sentiment, soient rétablis dans le concile. A l'Empereur plusieurs années. Nous avons tous signé la foi. Nous sommes dans le sentiment de Léon.»

Les Juges prononcèrent ensuite une ordonnance en ces termes.

«Nous avons envoyé une relation à notre très-saint, et très-pieux Seigneur de qui nous attendons la réponse. Vous rendrez compte à Dieu de la déposition tant de Dioscore, que des cinq autres, pour lesquels vous demandez grâce, laquelle vous avez ordonnée sans que l'Empereur ni nous en ayons eu connaissance, et de tout ce qui a été résolu dans le concile.»

Après cela tous les évêques s'écrièrent : «Dieu a déposé Dioscore. Dioscore a été très-justement déposé. Jésus Christ a déposé Dioscore.»

La réponse de l'Empereur Marcien étant arrivée, par laquelle il permettait aux évêques d'ordonner ce qu'il leur plairait touchant les cinq qui avaient été déposés, les évêques prièrent pour eux en ces termes :

«Nous supplions de permettre qu'ils entrent. Que ceux qui sont dans le même sentiment que nous, soient rétablis dans le concile. Que ceux qui ont la même foi que nous, soient rétablis dans le concile. Que ceux qui ont signé la lettre de Léon, soient rétablis dans le concile.»

Ils furent reçus incontinent après dans le concile, en conséquence d'une sentence par laquelle les juges l'avaient ordonné.

On lut après cela les requêtes présentées par les évêques d'Egypte à l'Empereur Marcien, où entre plusieurs autres choses qu'ils exposaient, ils expliquaient de cette sorte leur créance :

«Nous tenons la doctrine qui a été expliquée par les trois cent dix-huit pères du concile de Nicée, par le bienheureux Athanase, par Cyrille de bienheureuse mémoire. Nous condamnons toutes les hérésies, savoir celles d'Arius, d'Eunome, de Manès, de Nestorius, de ceux qui disent que la chair de notre Seigneur est une chair descendue du ciel, et non une chair tirée du sein de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, et semblable à la nôtre, à la réserve du péché.»

Alors tous les évêques qui étaient dans le concile, s'écrièrent :

«Pourquoi ceux-là n'ont-ils pas aussi condamné la doctrine d'Eutychès ? Qu'ils signent la lettre de Léon, et qu'ils condamnent Eutychès, et sa doctrine. Qu'ils approuvent la lettre de Léon. Ils veulent nous imposer, et s'échapper.»

Les évêques d'Egypte répondirent qu'il y avait en leurs pays beaucoup d'autres évêques, au nom desquels ils n'avaient pas pouvoir de parler; et ils supplièrent le concile d'attendre qu'ils eussent un archevêque, afin que selon la coutume de l'Eglise, ils pussent suivre son sentiment. Ils ajoutèrent que les Egyptiens se soulèveraient contre eux, s'ils faisaient aucune chose, avant que d'avoir un archevêque. Après une longue contestation sur ce sujet, on leur accorda un temps, jusqu'à ce que leur archevêque eût été sacré.

On présenta ensuite une requête de certains moines, qui demandaient qu'on n'exigeât d'eux aucune signature, jusques à ce que le concile que l'Empereur avait convoqué, eût été assemblé, et que sa religion eût été instruite de ce qui avait été ordonné.

Diogène évêque de Cyzique dit après cela qu'un nommé Barsumas, qui était entré dans le concile, avait tué Flavien, puisqu'il avait crié qu'on le tuât, et que bien qu'il ne fût point compris dans la requête, c'était néanmoins contre les règles qu'il était entré. Les évêques s'écrièrent «Barsumas a ravagé la Syrie. Il a armé mille moines contre nous». Après qu'on eut rendu une sentence, par laquelle il était ordonné que les moines qui s'étaient assemblés, attendraient la définition du concile, ils supplièrent qu'on leur fît la grâce de lire leur requête, où ils demandaient entre autres choses que Dioscore et les évêques qui étaient avec lui fussent reçus dans le concile. Les évêques n'eurent pas sitôt ouï cet endroit de la requête, qu'ils s'écrièrent tous, «anathème à Dioscore. Jésus Christ a déposé Dioscore. Chassez toutes ces personnes. Otez l'injure du concile. Otez la violence du concile. Ces paroles s'adressent à l'Empereur, Otez l'injure du concile. Otez la honte du concile. Les moines s'écrièrent au contraire, ôtez la honte des monastères.»

Les évêques ayant encore crié de la même sorte, on ordonna que les autres requêtes seraient lues. Ces requêtes contenaient que Dioscore avait été déposé contre l'ordre, et que depuis qu'il avait rendu raison de sa Foi, il devait être reçu dans le concile. Que si on ne leur

faisait cette justice, ils secoueraient leurs vêtements, et se sépareraient de la communion des évêques assemblés dans le concile. Aèce archidiacre lut le canon qui a été fait contre ceux qui se séparent de la communion de l'Eglise. Les moines s'étant partagés tant sur les instances des évêques, que sur celles qu'Aèce archidiacre leur fit au nom du concile, les uns condamnèrent Nestorius et Eutychès, les autres usèrent de détours et de remises. Ce qui porta les juges à ordonner qu'on lût les requêtes que Fauste et les autres moines avaient présentées à l'Empereur, et par lesquelles ils avaient demandé qu'on ne reçût plus les moines qui s'étaient opposés à la saine doctrine. Un de ces moines nommé Dorothee avait dit qu'Eutychès était orthodoxe. Et pour cela les juges proposèrent plusieurs difficultés contre lui touchant la doctrine d'Eutychès.

La cinquième séance ayant été commencée, les juges ordonnèrent par manière d'interlocutoire, que la profession de foi serait publiée. Alors Asclépiade diacre de l'Eglise de Constantinople lut la profession de foi, que les évêques ne crurent pas devoir insérer dans les actes, bien que la plus grande partie d'entre eux l'eussent reçue, et qu'il n'y en eût eu qu'un petit nombre qui l'eût rejetée. S'étant élevé un grand bruit, et diverses contestations, les juges dirent que Dioscore avait dit qu'il avait déposé Flavien, parce qu'il avait assuré qu'il y avait deux Natures en Jésus Christ, et que dans la définition, on avait mis qu'il était composé de deux Natures. Anatolius répondit que Dioscore n'avait point été déposé pour la foi, mais pour avoir excommunié Léon, et pour ne s'être point présenté au concile, bien qu'il eût été cité trois fois.

Alors les juges demandèrent que les propres termes de la lettre de Léon fussent insérés dans la profession de foi, à quoi les évêques s'étant opposés, en soutenant qu'il ne fallait point faire d'autre profession de foi, et que celle qui avait été faite, était entière et parfaite, l'affaire fut remise au jugement de l'Empereur, qui ordonna que six évêques d'Orient, trois du diocèse de Pont, trois d'Asie, trois de Thrace, et trois d'Illyrie, s'assembleraient en présence d'Anatolius, et des vicaires du saint siège, dans l'Eglise de sainte Euphémie martyre, et qu'ils conviendraient ensemble de la règle de la foi, ou qu'au moins chacun d'eux expliquerait la sienne en particulier, sinon qu'on assemblerait un concile en Occident. Quand on leur eut demandé s'ils suivaient ou Dioscore qui disait que Jésus Christ était composé de deux natures, ou Léon qui disait qu'il y avait deux natures en Jésus Christ, ils s'écrièrent qu'ils étaient du sentiment de Léon, et que ceux qui le combattaient, étaient des Eutychiens. Les juges ayant dit qu'il fallait ajouter à la profession de foi, que les deux natures qui sont unies en Jésus Christ, ne peuvent être séparées, changées, ni confondues selon le sentiment de Léon, les évêques les prièrent d'entrer dans l'Eglise de sainte Euphémie martyre. Les juges y étant entrés avec Anatolius, les Vicaires de Léon, avec Maxime évêque d'Antioche, Juvénal évêque de Jérusalem, Thalasse évêque de Césarée en Cappadoce, et les autres évêques, ils en sortirent incontinent après, et on lut la profession de foi, telle que nous l'avons rapportée dans notre histoire. Les évêques s'étant écriés, «voilà la foi des pères, que les métropolitains la signent, voilà la foi des apôtres, nous la suivons tous, nous la tenons tous» : les Juges prononcèrent qu'ils feraient rapport à l'Empereur de ce qui avait été défini par les évêques.

L'Empereur Marcien s'étant trouvé à la sixième séance, exhorta les évêques à entretenir entre eux la paix, et ordonna que la profession de foi fût lue par Aèce archidiacre de Constantinople. Tous les évêques la signèrent. L'Empereur ayant demandé si elle avait été faite d'un commun consentement de l'assemblée, tous les évêques élevèrent leurs voix pour l'approuver. L'Empereur leur ayant encore parlé deux fois, ils firent des acclamations, pour lui souhaiter toute sorte de prospérité, et de bonheur. On composa ensuite des canons à la persuasion de l'Empereur, et on attribua les droits de métropole à la ville de Calcédoine. Ce prince ordonna encore que les évêques demeureraient trois ou quatre jours, durant lesquels ils feraient aux juges telles demandes qu'il leur plairait.

Il y eut encore une autre séance, où l'on fit d'autres canons. Dans une autre séance Juvénal et Maxime firent un concordat, par lequel ils demeurèrent d'accord que l'évêque

d'Antioche aurait sous lui les deux Phénicies, et l'Arabie, et l'évêque de Jérusalem les trois Palestines, et ce concordat fut confirmé par le jugement des sénateurs, et des évêques.

On parla dans la neuvième séance de l'affaire de Théodore qui condamna Nestorius en ces termes : «Anathème à Nestorius, et à quiconque nie que la sainte Vierge soit Mère de Dieu, et à quiconque divise le Fils unique de Dieu, et en fait deux au lieu d'un. J'ai signé la profession de foi, et la lettre de Léon. Il fut rétabli après cela de toutes les voix, sur le siège de son Eglise.»

On examina dans une autre séance, la cause d'Ibas, et après avoir lu la sentence que Photius évêque de Tyr, et Eustate évêque de Béryce avaient prononcée contre lui, on remit le jugement à la séance suivante.

Plusieurs évêques ayant ordonné en l'onzième Séance, qu'Ibas serait rétabli, d'autres réclamèrent en disant que les accusateurs d'Ibas étaient hors de l'assemblée, et en demandant qu'on les fît entrer. On lut ce qui avait été fait contre Ibas; et les juges ayant ordonné comme par forme d'interlocutoire, qu'on lût ce qui avait été fait contre lui à Ephèse, les évêques répondirent que tout ce qui avait été fait dans le second concile d'Ephèse, avait depuis été déclaré nul à la réserve de l'ordination de Maxime évêque d'Antioche. Ils supplièrent même l'Empereur de faire une loi, par laquelle il fût ordonné que tout ce qui avait été fait à Ephèse, depuis le premier concile, où Cyrille évêque d'Alexandrie avait présidé, n'eût aucune force; et il fut ordonné qu'Ibas ferait rétabli sur le siège de son Eglise.

On examina dans la séance suivante l'affaire de Bastien évêque d'Ephèse, et on ordonna qu'il serait déposé aussi bien qu'Etienne, et que deux autres seraient sacrés en leur place.

Dans la séance suivante, ces mêmes choses furent confirmées.

Dans la treizième on agita un différent qu'Eunome évêque de Nicomédie, et Anastase évêque de Nicée avaient ensemble touchant la juridiction sur quelques villes.

Dans la quatorzième on examina l'affaire de Sabinien, et on ordonna enfin que le siège de Constantinople serait le premier, après celui de Rome.